

RAYON DES NOUVEAUTÉS

COTATION PRESCRIRE

Nouvelles substances - Nouvelles indications

Notre appréciation globale (symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme) porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le malade, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : valeur absolue du médicament jugée sur sa balance bénéfices-risques, mais aussi valeur relative par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.



BRAVO : appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.



INTÉRESSANT : apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.



APPORTE QUELQUE CHOSE : l'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.



ÉVENTUELLEMENT UTILE : intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.



N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU : il peut s'agir d'une nouvelle substance mais dans une classe déjà abondamment fournie et qui n'a pas d'intérêt clinique supplémentaire démontré ; ou bien, plus souvent, c'est une simple copie.



LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER : nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.



PAS D'ACCORD : médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.

Substances copiées

Nous cotons sur 4 niveaux l'intérêt d'une substance, dans l'indication où cet intérêt est le plus grand : lire "les Copies du mois" dans ce numéro.

Information fournie par les firmes

Nous cotons sur 4 niveaux l'information reçue des firmes que nous avons interrogées.



Information approfondie, détaillée et adaptée, des données non publiées au conditionnement.



Information restreinte aux éléments administratifs et à des données publiées.



Information minimale, limitée ou presque à des éléments administratifs.



Rétention d'information.

LE MOT DE GASPARD

Origines et préjugés

Face à la déferlante de produits "modernes" largement médiatisés que constituent les médicaments produits par biotechniques, s'intéresser à un médicament à base de plantes peut paraître désuet. Ces médicaments ont la réputation d'être inoffensifs, d'agir en douceur, d'être tout juste bons à traiter de petites maladies, surtout si la plante est de consommation commune, et présentée sous forme de pommade.

Ces préjugés peuvent conduire à baisser la garde et à oublier que ces médicaments aussi exposent à des effets indésirables, parfois graves. Ainsi, l'examen du dossier d'évaluation d'un extrait sec de feuilles de thé vert, autorisé pour le traitement des condylomes anogénitaux (Veregen°, lire p. 6), montre que chez environ un quart des patients, ce médicament est à l'origine de réactions sévères, au site d'application.

D'autres exemples rappellent que des traitements tirés de plantes ne sont pas inoffensifs : cytotoxicité de la *colchicine* (Colchicine Opocalcium°) tirée du colchique (lire p. 59) ; irritations parfois graves provoquées par l'*ingéniol* (Picato°) tiré de l'euphorbe des jardins (lire p. 38) ; intoxications à la *nicotine* (Nicopass°, Nicorette°, Nicotinell TTS° ou autre ; lire p. 37) tirée du tabac ; troubles psychiques des dérivés du cannabis (lire p. 52) ; etc.

Débarrassons-nous des préjugés. Tous les médicaments, quelle que soit leur origine, doivent faire l'objet d'une évaluation rigoureuse de leurs effets, et particulièrement de leurs effets indésirables.

Les médicaments à base de plantes comme les autres.